



Héritage petit enfant

Par **Angie36120**, le **19/01/2021** à **15:00**

Bonjour, mon papa est décédé il y a plusieurs années. Le mois dernier c'est mon grand-père (son père) qui est décédé et ma grand-mère (sa mère) est toujours en vie. Concernant l'héritage de mon grand père je voulais savoir si je pouvais avoir la part de mon papa et si oui si je devais la réclamer ou si le notaire allait me convoquer pour la succession ?

Par **youris**, le **19/01/2021** à **17:50**

bonjour,

vous êtes héritier de votre grand père en représentation de votre père prédécédé.

un notaire vous contactera si votre grand mère en saisi un, si votre grand père avait des biens immobiliers, le notaire est nécessaire pour les mutations immobilières.

la déclaration de succession au trésor public, quand elle est nécessaire, peut être fait par un héritier, pas obligatoirement par un notaire qui est nécessaire pour établir un acte de notoriété.

salutations